



L huissier m imposer le montant de remboursement

Par **CASCA**, le **08/06/2010** à **16:03**

Bonjour, Madame, Monsieur
Ayant contracté en 2004 un crédit auprès de la Caisse d'épargne et suite à une perte d'emploi je n'ai pu honorer mes traites jusqu'à ce jour. Je retravaille à nouveau et la semaine dernière je reçois un courrier d'un huissier qui me réclame 5500 euros de ce fait j'en parle de suite à mon conseiller de la caisse d'épargne qui me demande d'appeler lui-même Nataxis afin de trouver un arrangement. Mon conseiller me rappelle 2 jours après en me disant que Nataxis est d'accord pour mettre en place une procédure de remboursement si je m'engage à verser 100 euros par mois prélevés directement sur mon compte et Nataxis demande de les appeler pour confirmer les dires de mon conseiller, chose que je fais le lendemain et je confirme oralement les dires de mon conseiller bancaire. Il me dit ok et qu'il allait me faire appeler par l'huissier pour corborer nos dires et mes engagements. Je reçois un appel de cette dernière qui rentre dans une colère folle en me disant que c'est elle qui décide et plus Nataxis n'est qu'elle exige de moi un versement de 200 euros immédiat sans quoi je m'expose à une saisie de meubles et blocage de mon véhicule grâce à un sabotage d'autres menaces. Menaces qu'elle a fait suivre par courrier. Ma question est suivante : Ce huissier a-t-il le pouvoir de m'imposer la somme qu'elle veut sans tenir du fait que soit en CDD sans parler de mes dépenses mensuelles (loyer etc etc) ?
Cordialement